



Chevêche info

N° 25-26 - octobre 2003



LE GROUPE FRANCOPHONE CHEVÊCHE

Ce groupe de travail réunit des personnes qui étudient et/ou protègent la chevêche d'Athéna en France et dans les pays francophones voisins (Belgique, Suisse). Ses objectifs sont les suivants :

- échanger des informations relatives à l'étude, la protection et la sensibilisation,
- organiser et coordonner les actions en faveur de l'espèce,
- effectuer le suivi du plan d'action national.

EDITORIAL

C'est en tant que cofondateur de la nuit de la chouette, du groupe chevêche au sein du FIR devenu ensuite Mission Fir de la LPO et du groupe de travail international sur la chouette chevêche «ILOWG» que je m'adresse aux lecteurs de *Chevêche info*. Cette petite chouette nous lance plusieurs défis à l'heure où la société a plus que jamais la vanité de vouloir maîtriser la nature. Tout d'abord, nous sommes loin de comprendre le fonctionnement exact des populations de cette espèce, entre «effet social» et métapopulation dans un contexte de fragmentation des habitats. Il y a nécessité de faire appel aux sciences de la conservation (génétique des populations, démographie, écologie du paysage, agronomie, sociologie...) afin de mettre en œuvre des programmes de protection cohérents. Ensuite, la chevêche, comme toutes les espèces des agrosystèmes, subit les modifications profondes du paysage agricole. Il est illusoire de croire que son maintien à moyen et long terme repose sur la pose de nichoirs. Cette chouette est liée à une politique d'aménagement du territoire rural et à nos choix de consommation. Le plan de restauration national insiste d'ailleurs beaucoup sur cet aspect et sur la nécessité d'avoir une approche à plusieurs échelles spatiales. Enfin, la protection de la chevêche demande une collaboration inter réseaux (associations, parcs, scientifiques, collectivités, Etat). Finalement, la conservation de la chevêche est exigeante puisqu'elle réclame une recherche pluridisciplinaire, une approche multispatiale et une collaboration inter réseaux. Mais c'est ce triple défi qu'il nous faut relever si l'on veut agir pour le «développement durable» de la chevêche d'Athéna.

Jean-Claude Génot

Photo S. Morelle



SUIVI, PROSPECTION, ÉTUDES

Action chevêche de la LPO Loire

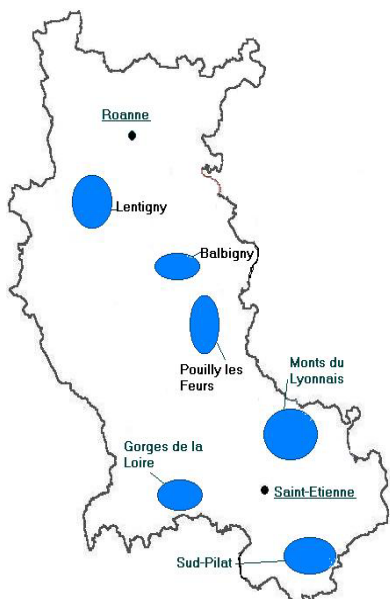
La chevêche d'Athéna est sans doute le rapace nocturne dont on parle le plus en France, tant sa régression alarme ceux qui l'étudient : l'effectif nicheur, actuellement estimé entre 11 000 et 30 000 couples (J.-C. Génot in G. Rocamora et D. Yeatman Berthelot, 1999, Oiseaux menacés et à surveiller en France), a connu depuis 1970 une diminution de l'ordre de 20 à 50 %.

Dans la Loire, la chevêche d'Athéna semblait commune : elle est donnée présente sur l'ensemble du département, et bien représentée sur certains secteurs comme les monts du Lyonnais, la plaine du Forez, les monts du Forez et le bocage roannais, par P. Rimbart (*Les oiseaux de la Loire*, 1999). En fait, elle est surtout peu étudiée et donc mal connue. Nous avons donc souhaité en savoir davantage sur l'état de notre population ligérienne, en réalisant des recensements sur les principaux secteurs biogéographiques du département. Une étude a donc été menée au cours du printemps 2003.

Sites prospectés :

Six sites ont fait l'objet d'un recensement : il s'agit du secteur des Monts du Lyonnais, du sud-Pilat, du plateau des gorges de la Loire, de la plaine du Forez (commune de Pouilly-lès-Feurs) et, dans le nord du département, des gorges aval de la Loire autour de Lentigny et, enfin, de la commune de Balbigny, sur le plateau de Neulise.

La chevêche a été recensée par la méthode de la repasse : sur chaque site, une zone de



Secteur	Nombre de chevêches contactées	Nombre de points effectués	Nombre de chevêche par points d'écoute
Lentigny	18	51	0,353
Balbigny	36	41	0,878
Pouilly-lès-Feurs	8	50	0,16
Saint-Maurice-en-Gourgois	6	49	0,122
Monts du Lyonnais	60	51	1,17
Pilat, vallée de la Déome	10	44	0,22

50 km² avec 50 points d'écoutes disposés tous les 500 m a été définie. Les écoutes nocturnes ont été réalisées sur chaque point et les mâles contactés ont été notés sur une fiche et un fond de carte IGN.

Les prospections se sont déroulées la dernière semaine de mars et en avril : il a fallu en moyenne 7 soirées par secteur pour réaliser les 50 points d'écoute.

Résultats

Le tableau suivant donne le nombre de mâles chanteurs détectés sur les 6 secteurs.

Une rapide analyse des résultats (l'étude n'étant pas encore terminée) montre que la chevêche est très inégalement répartie dans le département : par exemple, elle est très peu présente dans les gorges de la Loire, dans le sud-Pilat, sur le secteur de Pouilly-lès-Feurs, en zone de plaine et, dans une moindre mesure, à Lentigny, dans le nord du département.

Si les gorges de la Loire et le sud-Pilat nous avaient effectivement paru peu favorables

(altitude, milieux fermés, bocage dégradé...), le secteur de Pouilly-lès-Feurs semblait au contraire très adapté à la chevêche, du fait de la présence de pâtures, de haies et d'arbres creux... Ces résultats nous surprenent donc un peu.

La petite chouette est par contre bien présente à Balbigny, zone très bocagère, et dans le secteur des monts du Lyonnais, où l'agriculture s'intensifie, mais qui a toujours été le bastion de l'espèce dans notre département.

Il semble donc que la présence de l'espèce ne dépende pas seulement de la qualité du milieu et il nous faudra chercher d'autres explications à ces résultats, notamment du côté de la dynamique et de la répartition spatiale de l'espèce.

Une chose est sûre, cependant, la chevêche n'est pas si abondante dans la Loire et des mesures doivent rapidement être prises en sa faveur !

Christine COUDURIER

Chargée de conservation à la LPO Loire
loire@lpo.fr

Parallèlement à l'étude «Chevêche», la LPO Loire a mené des animations scolaires dans les écoles des sites prospectés. Les enfants ont pu poser des nichoirs à chevêche, préalablement construits par des bénévoles.

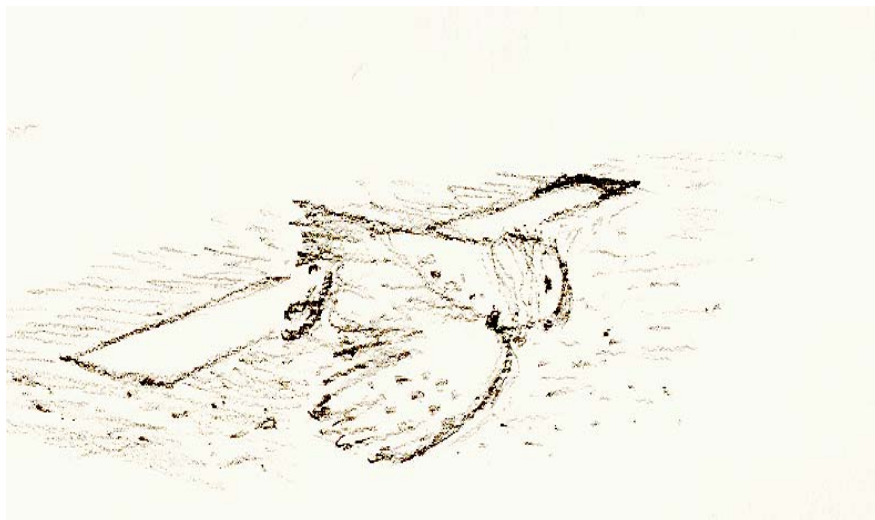


Chevêches de Crau

En 2000, le Conservatoire d'études des écosystèmes de Provence (CEEP) a initié un programme sur les oiseaux macro-insectivores en région PACA, comprenant, entre autres, la chevêche d'Athéna. En mars 2002, le CEEP a organisé un recensement de la population de la Crau (Bouches-du-Rhône), avec comme objectif de dénombrer les mâles chanteurs et de cartographier leur répartition. Cette enquête, réalisée par plus de 30 bénévoles, a permis de couvrir les 400 km² de la plaine grâce à un protocole standardisé, simple et peu coûteux en temps. Ce sont 149 mâles chanteurs qui ont été recensés. Ils présentent une répartition en noyaux, au nombre de 4, avec des densités comprises entre 0,5 et 1,6 chanteurs au km². Ces chiffres peu élevés et les observations réalisées par les bénévoles montrent qu'un grand nombre d'oiseaux est passé au travers du protocole. C'est pourquoi, en mars 2003, nous avons effectué des mesures de détectabilité en répétant plusieurs fois le même protocole sur les mêmes zones. Les analyses des résultats nous permettront de ré-estimer la population de chevêches de Crau.

Nicolas VINCENT-MARTIN
CEEP, Ecomusée de la Crau
Boulevard de Provence
13310 Saint-Martin-de-Crau
04 90 47 93 93
nvm@bdway.com

*Chevêche morte sur la
route suite à une collision
Dessin : Y.Tariel*



PLAN DE RESTAURATION

Les hauts et les bas du plan de restauration national

Comment est né ce plan ? A la suite du sommet de la Terre de Rio, en 1992, la France s'est vue obligée de respecter ses engagements vis-à-vis de la convention internationale sur la biodiversité. En 1996, le ministère de l'Environnement, au travers de la Direction de la nature et des paysages (DNP), rédige un programme d'actions nationales pour la diversité biologique où apparaît la chevêche, seul rapace nocturne à figurer dans ce document. Pour cela, la DNP a fait appel à moi pour lui fournir les éléments synthétiques car chaque espèce n'est traitée qu'en une page. Pourquoi moi ? Parce que j'étudie la chevêche depuis 1984, j'ai piloté plusieurs études inter parcs financées par la DNP dans le cadre de mon poste au PNR des Vosges du Nord, j'ai rédigé mon doctorat sur l'espèce en 1992 et j'ai initié le premier programme personnel de baguage avec le CRBPO en 1986. Puis, à partir du document de 1996, la DNP décide de rédiger un plan par espèce plus approfondi, appelé « plan de restauration », et me confie le soin de le piloter en liaison avec Olivier Robinet, chargé de mission à la DNP. Le PNR des Vosges du Nord décide de confier une étude préalable au plan de restauration à deux écologues ornithologues du bureau d'études Diomedea, Jean-Michel Lapios et

Patrick Lecomte, ce dernier étant un bon spécialiste de la chevêche qu'il étudie dans l'Essonne. Le rapport est publié en 1998 et s'intitule « La chevêche d'Athéna en France : bilan, enquête, analyse et propositions pour sa conservation ». En 1999, la DNP réunit le futur comité de pilotage du plan pour faire l'analyse critique du rapport Diomedea et préparer le futur plan. Ce comité de pilotage comprend la DNP, un représentant du Conseil national pour la protection de la nature (CNP), de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture, du Muséum national d'histoire naturelle, de la Fédération des parcs naturels de France, du groupe inter parcs « chouette chevêche », de la LPO et des scientifiques à qualité tels que Jean-Marc Thiollay et François Sarrazin. Le plan est amendé et présenté à la commission faune du CNPN en janvier 2001 qui l'entérine avec le groupe inter parcs comme coordinateur, le comité de pilotage étant placé sous la responsabilité de la DNP. Depuis, le plan de restauration de la chevêche, comme ceux des autres espèces, n'a toujours pas été diffusé par le ministère auprès de ses services décentralisés, des organismes agricoles, des associations de protection de la nature et des gestionnaires d'espaces protégés. Cela veut dire qu'il n'est pas officiel et que les divers partenaires ne peuvent pas s'en servir pour initier des actions locales. Mais que l'on soit clair, la DNP a peu de moyens à mettre sur ce plan et si moyens il y a, elle les mettra sur les quelques actions inscrites dans le plan de portée nationale. Le plan doit normalement servir de levier dans les régions où des associations cherchent à mobiliser des services de l'Etat (DIREN, DDAF) et des collectivités (région, département, commune). Il est un cadre de référence et une boîte à outils mais en aucun cas la seule démarche pour agir localement pour l'espèce. Au groupe inter parcs le soin de s'occuper de la coordination de ce plan et du suivi des actions inscrites en liaison avec le comité de pilotage, à la Mission Fir de la LPO le soin d'animer son réseau de délégations voulant agir pour la chevêche et de participer au comité de pilotage.

Jean-Claude GENOT
Coordinateur du groupe
inter parcs chouette chevêche
jc.genot@parc-vosges-nord.fr

LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX ET LA CHEVÊCHE

Dans le cadre d'un programme de recherche intitulé « Enjeux pour la conservation des grandes espèces d'oiseaux : contribution et fonctionnalité des espaces protégés et évaluation de différentes stratégies d'association des espaces protégés » du CNRS de Chizé, j'ai mené une enquête en 2001 auprès des quarante parcs naturels régionaux sur la prise en compte de la chevêche. Le bilan du questionnaire est le suivant :

- 38 parcs ont répondu dont une bonne dizaine après une relance par courrier, courriel et téléphone. Il y a 37 parcs naturels régionaux (PNR) et 1 parc national, celui des Cévennes.
- La chevêche est présente dans 36 parcs.
- 17 parcs ont une estimation des effectifs

sur leur territoire. Cela représente environ 1 100 couples maximum, soit 10 % du chiffre inférieur de l'estimation de la population française (11 000-33 000 couples dans Génot et Lecomte, 1998)

- 7 parcs ne connaissant pas les effectifs totaux sur leur territoire ont des inventaires partiels. Cela représente 260 couples sur 399 km² au total.

- Les parcs ayant des effectifs supérieurs à 100 couples ont plus de 30 à 50 % de leur surface favorable à l'espèce.

- 29 parcs identifient la périphérie des villages comme habitat principal de la chevêche.

- 17 parcs ont une action en faveur de l'habitat de l'espèce (plantation de haies, de vergers, maintien de prairies et du bocage) et 7 ont engagé des actions de pose de nichoirs.

Jean-Claude GENOT
Coordinateur du groupe
inter parcs chouette chevêche

*Chevêche réfugiée
dans un tas de bois.
Photo S. Morelle*



L'observatoire inter parcs chouette chevêche

Historique

C'est dans le cadre d'une commission « protection de la nature » de la Fédération des parcs naturels régionaux (PNR) que j'ai commencé à étudier la chouette chevêche en 1983. A cette époque, cette commission élabore des projets d'études inter parcs financés par le ministère de l'Environnement. C'est Jean-Claude Thibaut, ornithologue au Parc naturel régional de Corse, qui propose d'étudier la chouette chevêche, une espèce présente dans de nombreux parcs, liée aux espaces agricoles et estimée alors en déclin.

Cinq PNR sont candidats pour participer au programme : Brotonne, Montagne de Reims, Lorraine, Plaine de la Scarpe et de l'Escaut et Vosges du Nord comme parc coordinateur. Je dispose d'un budget pour faire de la bibliographie afin de préparer le premier programme d'étude inter parcs sur l'espèce. Le programme consiste à étudier la densité et l'habitat dans les cinq PNR sur deux années, en 1986 et 1987. Mais dans le PNR des Vosges du Nord où j'occupe la fonction de chargé de la protection de la nature depuis 1982, je commence à étudier la chevêche dès 1984, année où j'assiste, à l'université de Neuchâtel, à la thèse de doctorat sur la chevêche d'un certain Michel Juillard. A cette époque, peu de gens s'intéressent à l'espèce en France, à l'exception de certains groupes naturalistes dans le nord-est (Alsace, Vosges). Le FIR n'a pas encore fusionné avec la LPO et la chevêche n'est une espèce prioritaire pour aucune de deux associations.

C'est pour capitaliser le travail engagé par ce premier groupe de PNR qu'en 1988, rejoint par le PNR de Normandie-Maine, nous proposons au ministère de l'Environnement la mise en place d'un observatoire inter parcs sur la chevêche. Les premiers inventaires menés dans les cinq PNR initiaux datent de 1986, le premier inventaire de l'observatoire avec six PNR est réalisé en 1989, puis le parc national des Cévennes nous rejoint en 1991, date d'un nouvel inventaire. L'observatoire est ensuite complété pour une question de représentativité biogéographique par les PNR du Livradois-Forez, du Luberon et du Haut-Languedoc pour un inventaire en 1995-1996 puis en 1999-2000. Mais certains parcs ne se contentent pas de faire leur inventaire pendant l'année de l'observatoire. Ainsi, les Cévennes et les Vosges du Nord font un suivi annuel depuis, respectivement, 1991 et 1984.

L'observatoire ou le *monitoring* de la chevêche

Le principe de l'observatoire est simple puisqu'il s'agit de réaliser un suivi continu (plus connu sous le nom de *monitoring* en anglais) sur un ou plusieurs secteurs dans chaque PNR et cela à intervalles réguliers. Le but est de suivre dans le temps l'évolution des effectifs sur des zones témoins. L'intérêt d'un tel observatoire est donc de s'inscrire dans le long terme.

La méthode est celle de la repasse au printemps pour localiser les mâles chanteurs, voire les couples nicheurs en cas d'étude plus poussée.

L'observatoire regroupe dix PNR (Brotonne, Cévennes, Haut-Languedoc, Livradois-Forez, Lorraine, Luberon, Montagne de Reims, Normandie-Maine, Plaine de la Scarpe et de l'Escaut, Vosges du Nord) et constitue un réseau diversifié sur le plan de l'altitude (de 100 à 1 000 m), du relief (plaine, plateau, basse montagne), du climat (océanique, méditerranéen et subcontinental) et du mode d'occupation du sol (vignoble, *open field*, bocage, verger traditionnel, steppe à ovin). Le dénominateur commun à tous ces territoires est d'offrir à la chevêche des zones de chasse avec une strate herbacée basse, des perchoirs et des cavités pour nicher (arbres, tas de pierre, nichoir, bâtiment). L'observatoire bénéficie de l'aide financière du ministère de l'Environnement depuis sa mise en place. Cela n'empêche pas les PNR de financer d'autres actions relatives à la protection de l'espèce et de ses habitats (pose de nichoirs, actions pédagogiques, plantations, études plus approfondies). Pour les inventaires, les PNR font le travail soit en régie (Cévennes, Vosges du Nord, Luberon, Scarpe Escaut), soit en le confiant à des associations ornithologiques (dont parfois des délégations régionales de la LPO).

L'observatoire est inscrit dans le plan national de restauration pour l'espèce décidé par le ministère de l'Environnement. C'est d'ailleurs le groupe inter parcs sur la chevêche qui, par son antériorité, son expérience et sa représentativité territoriale, est coordinateur de ce plan. Il est aussi à l'origine de la nuit de la chouette, opération menée en concertation par la LPO et la Fédération des PNR.

Quels résultats ?

En 2000, date du dernier inventaire commun, l'observatoire représente 254 mâles chanteurs sur une surface de 1 871 km². La plus forte densité est enregistrée dans le PNR du Livradois-Forez (1,69 mâle chanteur au km², mais nous raisonnons au site occupé par un mâle chanteur ou un couple nicheur). Les plus faibles densités (peut-on encore parler de densité ?) sont obtenues

dans les PNR de l'est (Lorraine, Montagne de Reims et Vosges du Nord).

Divers facteurs semblent influencer la distribution et la densité de l'espèce :

- l'altitude, bien qu'il n'y ait aucune relation corrélée avec la densité,
- le climat, qui semble plus favorable en zone océanique et méditerranéenne,
- les espaces boisés sont évités par la chevêche,
- les zones d'agriculture intensives sont évitées par l'espèce,
- la fragmentation des habitats favorables et un effet « social » rendent la distribution non homogène et agrégée.

Si l'on fait un bilan de l'évolution des populations suivies dans les dix PNR, la plupart des populations de chevêche ont diminué mais la régression est significative pour les PNR de Brotonne (de 49 sites occupés en 1986 à 25 en 1999), Haut-Languedoc (de 12 sites occupés en 1991 à 0 en 2000) et Normandie-Maine (de 64 sites occupés en 1989 à 19 en 2000). Les effectifs sont stables dans les PNR du Luberon et des Vosges du Nord et ont augmenté de 30 % dans le PNR du Livradois-Forez entre 1996 et 2000, mais pas de façon significative.

Conclusion

Le pas de temps de l'observatoire entre deux inventaires a été fixé à 4 ans, ce qui assigne le prochain inventaire à 2004. Toutefois certains PNR effectuent un suivi annuel sur tout ou une partie de leur territoire.

Les premières conclusions de l'observatoire sont les suivantes :

- il y a de grandes différences de densité entre les PNR,
- les populations ont décliné régulièrement dans certains PNR depuis plus de 10 ans,
- la distribution est en îlot avec des zones inoccupées a priori favorables,
- l'observatoire ne peut pas expliquer les causes du déclin dans les PNR où l'habitat ne semble pas avoir changé.

Jean-Claude GENOT
Coordinateur du groupe
inter parcs chouette chevêche

Site de nidification
dans un pommier.
Photo J.-C. Génot



DOSSIER : COMMENT RELÂCHER LES JEUNES CHEVÊCHES ?

Malgré les avertissements de l'UFCS et des associations naturalistes, le problème se pose chaque année : des particuliers, souvent bien intentionnés, trouvent des jeunes chevêches dans la nature et les ramassent. Il est parfois impossible de retrouver le lieu du ramassage et il est alors nécessaire de procéder au relâcher de l'oiseau dans la nature. Comment faire pour que ce retour se passe dans les meilleures conditions possibles ? C'est la question que pose ici Jean-Yves Renvoisé, auquel nous avons essayé de fournir quelques éléments de réponses.

La LPO Mission Fir

Histoire d'un lâcher

C'est l'histoire de deux jeunes chevêches qui ont été innocemment rapportées par des promeneurs dans un parc ornithologique. La responsable du parc, sachant que je recensais ces oiseaux, a élevé ces jeunes avec des moitiés de poussins morts. Leur capacité à voler et à se nourrir seuls étant arrivée à terme, elle m'appela pour que je les relâche sur une zone favorable.

J'ai choisi un site assez calme et vaste, bien garni en vieux arbres, où des jeunes sont présents chaque année. Ayant ouvert ma valise de transport, je pensais que les jeunes, affolés, prendraient la poudre d'escampette sans demander leur reste, mais pas du tout. Terrorisées, les petites chouettes étaient blotties dans le fond du cageot et appréhendaient certainement la suite de l'épisode. J'ai dû les sortir une par une et les poser sur un pieu de clôture, près d'un gros chêne têtard très accueillant, avec ses grosses branches basses. Après l'essai d'une photo, la première prit peur et s'envola droit devant elle sur une cinquantaine de mètres avant d'atterrir dans les hautes herbes de la prairie. La deuxième prit également son envol dans la même direction en allongeant les performances mais, brusquement, à environ 300 ou 400 m, je vis une femelle épervier se diriger face à elle à grande vitesse.

Le cœur battant, j'imaginai déjà la jeune chevêche anéantie en voyant ce bolide foncer sur elle. Mais, instinctivement, au moment du choc fatal, la chevêche lança ses pattes en avant pour prendre appui sur son agresseur et chacun bascula de son côté. Tandis que la jeune chevêche chutait dans les herbes, l'épervier retourna sur son poste d'observation puis refit une deuxième tentative, mais, nous voyant gesticuler pour l'effaroucher, préféra remettre sa menace à plus tard. Nous étions donc dans l'obliga-

tion d'attendre la nuit pour sécuriser les jeunes au maximum. Ils étaient toujours à terre, observant tout autour d'eux cette immensité de nature qui semblait les effrayer. Après une quinzaine de minutes d'attente, nous décidâmes de passer dans le champ afin d'évaluer leur réaction face à un danger et les forcer à s'envoler plus loin. La première décolla dès notre approche, parcourut une cinquantaine de mètres, percuta une clôture, vola encore une centaine de mètres puis se posa de nouveau dans une autre prairie. La seconde parcourut à peu près la même distance, mais, un peu plus inspirée, se percha dans les branches d'un vieux chêne. La nuit tombait, le calme était revenu, nous ne les apercevions plus, mais celle qui était perchée dans l'arbre, se sentant soudainement seule, lança un cri : « kouï you ». A notre grande surprise, deux autres habitantes locales lui répondirent. Était-ce un message d'accueil ou une vulgarité du quartier ? Seule Athéna, promue depuis fort longtemps déesse de la sagesse et de l'intelligence, pourrait répondre à cette interrogation. Satisfaits (peut-être à tort) de ce retour à la vie normale, nous quittâmes ces lieux à la nuit tombée, avec le grand espoir que leur éducation dans la vie sauvage avec leurs congénères pourrait commencer. Mais que de questions nous nous posons à la suite de ce retour à l'état sauvage, certainement opéré de façon brutale : Le clan installé sur ce site acceptera-t-il deux jeunes étrangères s'introduisant si

brusquement sur leur territoire ?

Auront-elles l'instinct ou la possibilité de se rapprocher de leurs congénères pour observer leurs méthodes de chasse ? Ne serait-ce au début que pour les voir capturer les lombrics ou divers insectes comme les sauterelles ?

Où vont-elles se blottir pendant le jour, sur un site qu'elles ne connaissent pas du tout, pour échapper aux nombreux prédateurs ? Beaucoup de questions qui restent sans réponse, mais qui permettent de comprendre les complications engendrées par le seul fait de ramasser un jeune oiseau que l'on croit perdu, et déléguer sa responsabilité vers une personne, certes connaissant un peu mieux sa biologie mais lui posant certainement des cas de conscience sur la réintégration dans la nature d'un oiseau imprégné de l'homme et n'ayant pas eu l'apprentissage de la chasse et la connaissance des prédateurs.

Quelqu'un a-t-il une expérience de ce type ou des conseils à donner pour ce genre d'opération ?

Jean-Yves RENVOISÉ

LPO Sarthe

Maison de l'eau

43, rue de l'Estrel

72100 Le Mans

Tél 02 43 85 96 65

sarthe@lpo.fr

Habitat typique dans
le PNR des Vosges du Nord.

Photo J.-C. Génot

Appel

Si vous avez des expériences similaires et, surtout, si vous avez réussi avec succès le lâcher de jeunes chevêches, merci de nous faire profiter de votre connaissance.

La LPO Mission Fir



DOSSIER : COMMENT RELÂCHER LES JEUNES CHEVÊCHES ? (SUITE)

Réponse de Christian PACTEAU
(LPO Mission Fir - UFCS) :
Insertion naturelle au taquet
et lâcher

Aux questions posées par J.-Y. Renvoisé, concernant le lâcher de deux jeunes chevêches, je répondrai globalement.

L'émancipation des jeunes oiseaux (quels qu'ils soient) peut être assimilée à une prise progressive d'autonomie. Au nid, la première autonomie acquise est l'autonomie thermique, la seconde, l'autonomie de prise de nourriture. Les oiseaux se nourrissent seuls sur les proies mortes apportées par les parents. A ce stade, les oiseaux sortent du nid et « explorent » le territoire parental. Ils sont, pour quelques semaines ou quelques mois encore, totalement dépendants des parents. Cette période est pourtant LA période clef dans la prise d'autonomie totale du jeune. Il doit se muscler, acquérir du « souffle »... en un mot, devenir un athlète de haut niveau ; il doit, dans le même temps, apprendre le monde qui l'entoure ; enfin et surtout, il doit mettre en place les comportements assurant son autonomie alimentaire ; le tout en quelques semaines seulement. Il doit donc acquérir à la fois des capacités physiques, physiologiques, sensorielles et cognitives. Quel est le rôle des parents durant cette période ? S'il est vrai que chez les mammifères carnivores les parents « enseignent » les rudiments de la chasse à leurs jeunes, chez les rapaces, cet enseignement doit être tenu pour marginal. Les milliers d'oiseaux insérés dans la nature par la technique du taquet le prouvent amplement par défaut (de parents naturels) ! S'ils ne savent pas chasser, ils sont bâtis pour ! Ils découvriront et apprendront par eux-mêmes... si on leur en donne le temps ! Chez les rapaces, donc, à ce stade, les parents sont « une sécurité garde-manger », voir des « défenseurs » des jeunes, rien de plus.

Que faire au cas où de jeunes oiseaux orphelins nous échoient ?

Que nous dit le sage ? « On ne commande bien à la nature qu'en lui obéissant » (Bacon). Quel rôle doit donc jouer l'homme ? Il est on ne peut plus simple : tenir le rôle des parents absents ! Ce rôle étant des plus limités (fournir la nourriture), comment ne pas pouvoir y parvenir ?

Cependant, si ce rôle est simple à jouer, il existe une contrainte majeure incontournable dont l'ignorance conduit à l'échec quasi assuré. La pratique du « lâcher (de cocottes) » en est malheureusement le modèle ! Cette contrainte est celle du lieu ! On n'a jamais vu de jeunes oiseaux nidicoles, sitôt



Pose d'une bague, centre
UFCS de C.Pacteau,
Vendée, 2003.

sortis du nid (sauf les martinets ?), s'égarer dans toutes les directions ! Après la sortie du nid, jeunes et parents ne sont pourtant pas ensemble toute la journée ! Lorsque les parents chassent, ils s'éloignent du nid. Pour que les jeunes bénéficient des proies qu'ils apportent, faut-il encore qu'ils les retrouvent ! Or, le seul lieu possible, le seul repère (voire repaire), est bien évidemment le site de nidification ! *La seule et unique contrainte pour insérer des jeunes dans la nature est donc celle du lieu de réinsertion ! Les poussins (par ailleurs nidicoles, ce qui nous facilite bien la tâche) doivent donc être installés dans un nid artificiel dans le site naturel dans lequel ils doivent être insérés.* Le nid doit leur permettre de se familiariser visuellement avec leur environnement (c'est une garantie supplémentaire) dès qu'ils y sont installés. Plus ils y sont installés tôt, mieux cela vaut (dès qu'ils ont un plumage suffisant). Tous les poussins des espèces de taille petite à moyenne gagnent par ailleurs à être familiarisés à l'homme durant l'élevage afin

qu'ils tolèrent sa présence inévitable sans s'en effrayer... et ne confondons pas « empreinte sexuelle » et familiarisation ! Lorenz, en premier, s'est vivement élevé contre cette dérive conceptuelle dont l'inanité est aujourd'hui amplement démontrée ! (Seuls des oiseaux élevés en isolement total de leur espèce, et maintenus de surcroît sous dépendance alimentaire de l'homme, sont perdus pour l'espèce et la nature).

La technique décrite, fort ancienne au demeurant, porte le nom de « Taquet » (*hacking* en anglais). Le « Taquet » n'est pas un objet ou un lieu. C'est une technique. Au sens premier, un taquet, en terminologie marine, est un morceau de bois qui limite la course d'une corde. Son sens est donc métaphorique. Il exprime cette connaissance éthologique ancienne concernant les nidicoles : les jeunes sont, sinon « limités » dans leur déplacement autour du nid, du moins lui sont si attachés qu'ils y reviennent tant qu'ils ne se sont pas totalement émancipés de la tutelle parentale. A noter,

DOSSIER : COMMENT RELÂCHER LES JEUNES CHEVÊCHES ? (SUITE)

(réponse C. Pacteau, suite)

que cette période autour du nid est souvent relativement fixe pour une espèce donnée. A. Brosset donne 29 jours pour le faucon crécerelle. Pour le busard cendré, c'est environ 30 jours aussi. Pour les grandes espèces (aigles), la durée est de plusieurs mois. Concernant la chevêche c'est certainement moins (3 semaines ?). (Ces durées s'entendent, bien sûr, après la sortie du nid). A noter, toutefois, qu'un taquet pour chevêches doit être établi loin des voies de circulation, sinon les risques d'une triste fin sont grands.

L'essentiel est de se replacer dans la situation où un poussin sort du nid : il ne sait rien, il est physiquement immature. Il a besoin pour acquérir capacités et connaissances, de sa liberté toute neuve, tout en ayant provende à disposition. Pour qu'il puisse utiliser la nourriture fournie il faut résolument qu'il sache « où il est ». Seule la technique d'insertion naturelle du taquet, met l'oiseau dans une situation similaire à celle qu'il aurait vécue avec ses parents. « *On ne commande à la nature qu'en lui obéissant...* »

Christian PACTEAU
LPO Mission Fir, UFCS

Réponse de Gille MOYNE (président de l'UFCS) :

«Parachuter» de jeunes oiseaux inexpérimentés dans un milieu inconnu revient, la plupart du temps, à les condamner à mort à brève échéance, par prédation ou par inanition. La méthode du relâcher au taquet est en effet la plus indiquée pour les émanciper avec un risque minimal. Toutefois, deux facteurs sont à prendre en compte :

- cette technique d'émancipation doit être menée à bien par des personnes compétentes et dans des structures dûment habilitées. Il est donc indispensable, si les jeunes ne peuvent être replacés sur leur site initial, de les envoyer dans un centre de sauvegarde de la faune sauvage (consulter www.unecs.org). Un parc animalier, même très compétent en matière de maintien en captivité d'animaux de présentation, peut être, comme le démontre votre expérience, tout à fait incapable (et réglementairement incompetent) pour réinsérer de jeunes oiseaux sauvages. Quant aux particuliers, élevage d'un oiseau rime souvent avec carence et apprivoisement, donc incapacité à la vie sauvage.

- les jeunes chevêches sont souvent ramassées plus tardivement que les hulottes, c'est-à-dire en plumage presque achevé, déjà subvolantes ou plus, et à un âge où la fixation à un site d'adoption devient problématique voire impossible (risque de fuite immédiate à l'ouverture du taquet). Dans ce cas, la seule solution est un entraînement dans un centre de sauvegarde en volière sur proies vivantes, ce qui, compte-tenu du caractère opportuniste de la chevêche (captures spontanées d'insectes et de lombrics en volière) peut suppléer à l'absence d'émancipation naturelle.

En toute circonstance, en cas de découverte, composez le 08 20 20 21 49, n° d'appel national Faune sauvage en détresse, et vous serez aiguillé sur le centre le plus proche.

Gilles MOYNE,
président UFCS
athenas@libertysurf.fr



Envol au taquet,
centre UFCS
de C. Pacteau,
Vendée, 2003.
Photo E. Rousseau

DOSSIER : COMMENT RELÂCHER LES JEUNES CHEVÊCHES ? (SUITE)

Réponse de Jean-Claude GENOT (coordinateur du groupe inter parcs chouette chevêche) :

Relâcher dans la nature des chevêches nées en captivité ou nées dans la nature puis élevées en captivité jusqu'à leur émancipation est toujours une opération délicate.

Tout d'abord, le site du lâcher est important car outre ses caractéristiques favorables à l'espèce (zones de chasse, perchoirs, cavités et éloignement d'une route si possible), il faut éviter de lâcher des oiseaux dans un site déjà occupé par des chevêches. La chevêche est super territoriale et, en automne (généralement la période choisie pour relâcher des jeunes oiseaux nés en captivité), le mâle reprend un comportement territorial avec chant d'automne et renforcement des liens du couple. Le risque existe que des jeunes lâchés sur un tel site ne soient chassés sans ménagement par les occupants, ce dont n'ont pas besoin de tels oiseaux déjà suffisamment stressés de se retrouver en pleine nature. En effet, le grand problème des jeunes nés en captivité et relâchés est l'acclimatation à leur nouvelle condition. Si la capture d'une proie est innée chez la chevêche, celle-ci a besoin de l'apprentissage des parents pour localiser les endroits où les proies peuvent être chassées. Et c'est ce que n'ont pas reçu les jeunes chouettes nées et élevées en captivité. De 1993 à 2001, sur 35 chouettes nées en captivité et relâchées avec un émetteur, 22 sont mortes peu de temps après le lâcher (causes diverses dont prédation importante), 12 ont disparu du site de lâcher et n'ont plus été localisées et 1 a été suivie pendant 5 mois avant de disparaître (GENOT J-C et STURM F. 2003. Bilan de l'expérience de renforcement des populations de chevêche d'Athéna *Athene noctua* dans le parc naturel régional des Vosges du Nord. Alauda 71 : 175-178).

Jean-Claude GENOT
Chargé de la protection de la nature
jc.genot@parc-vosges-nord.fr

Chevêche d'Athéna
équipée d'un émetteur.
Photo S. Morelle



RAPPEL

En 2002, le bilan de 16 centres de sauvegarde UFCS donnait le chiffre de 128 chevêches d'Athéna recueillies (*Rapaces de France* n°5, 2003).

Parmi les causes d'accueil, il fallait noter le détail suivant :

- 32 route,
- **57 ramassages jeunes**,
- 10 causes indéterminées,
- 15 dénichages actifs,
- 13 chocs objet fixe,
- 16 autres causes.

Le ramassage des jeunes reste donc la première cause d'accueil en centre de sauvegarde, posant chaque année le problème du relâcher.

(Chiffres fournis par M. et Mme Crickboom, centre de sauvegarde Bourgogne-Ouest et secrétariat UFCS.)

M. et Mme Crickboom
6, rue des Gombards
89100 Fontaine-la-Gaillarde
03 86 97 86 62

PUBLICATIONS

Une information un peu ancienne mais tout de même importante :

Suite à la publication, dans la revue *Ciconia*, du premier colloque international sur la chevêche d'Athéna, qui s'est déroulé à Champs-sur-Marne les 25 et 26 novembre 2000, nous signalons la parution du deuxième colloque sur la chouette chevêche.

Les *Proceedings of the Second International Little Owl Symposium*, tenu à Grammont (Belgique) les 16, 17 et 18 mars 2001, sont publiés dans la revue *Oriolus*, une publication de l'association naturaliste belge Natuurpunt.

Les actes du colloque, rédigés en anglais et superbement illustrés, sont disponibles au prix de 20 euros (149 pages, format A4) et peuvent être commandés à :

http://www.wielewaal.be/Wielewaal/Tijdschriften/Oriolus/0_200110.htm

ou à l'adresse suivante:

NATUURPUNT vzw
Graatakker 11
B-2300 TURNHOUT
BELGIQUE

RAPPEL : RÉSULTATS CHEVÊCHE

Pour les prochains *Cahiers de la Surveillance*, nous attendons vos résultats de suivi 2003 de la chevêche d'Athéna. Mais nous avons également reçu des résultats de suivi du hibou grand-duc. Pour pouvoir ouvrir également une rubrique sur cette espèce, merci de nous envoyer dès à présent vos résultats. Toutes les personnes ayant participé recevront deux exemplaires des *Cahiers de la Surveillance* 2003. Merci d'avance.

La LPO Mission Fir

COURRIER DES LECTEURS

Brest, le 20 septembre 2003

Bonjour,

Merci pour le dernier *Chevêche info*. C'est une très bonne idée de relancer la « Centrale nocturne » qui fonctionnait il y a quelques années.

Il serait également souhaitable de connaître tous les suivis qui s'effectuent en France. Les données souhaitables : régions, département, secteur ; surface d'étude ; suivi des nicheurs ou suivi nocturne en février-avril (ou les deux) ; coordonnées de la personne (ou des personnes) responsable ; résultats (nombre de chanteurs, nombre de sites occupés en juin-juillet, nombre de couples nicheurs, et plus si le suivi est « rapproché »).

Pour ce qui me concerne (en 2003) :

Surface : environ 300 km²

Suivi par la repasse + suivi en juin-juillet

Nombre de sites occupés : 39

Nombre de couples nicheurs : 25

5 morts sur la route.

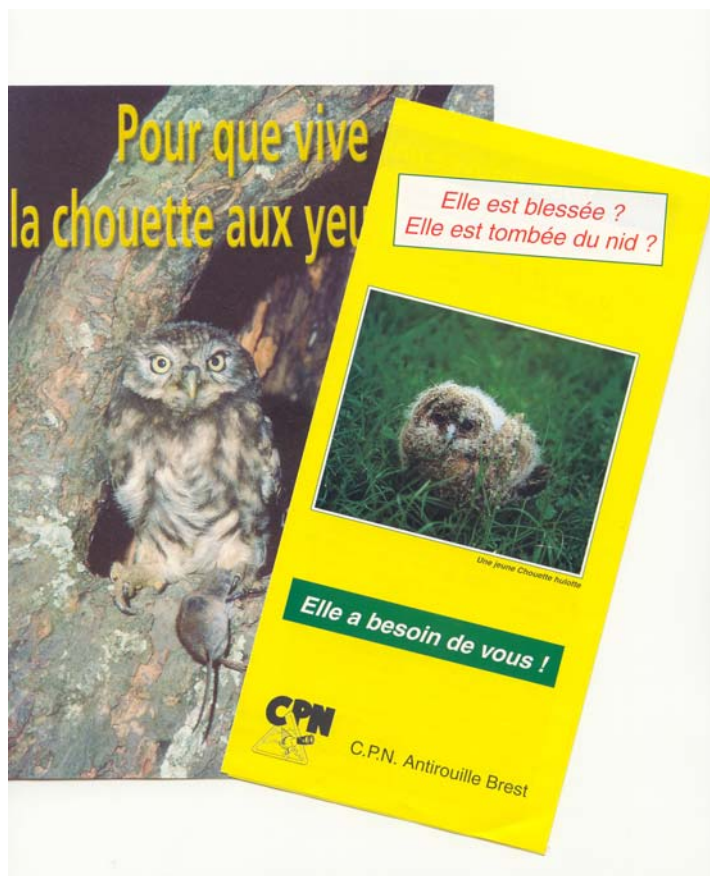
Voilà, bon courage pour la synthèse.

Cordialement,

Didier CLECH
18, rue E.Vaillant
29200 Brest

N.B. : deux plaquettes d'info éditées par le CPN Antirouille dont je m'occupe par ailleurs.

Merci à Didier Clech qui envoie ses résultats 2003 et les deux plaquettes de sensibilisation ci-dessous, qui toutes deux présentent la chevêche d'Athéna au grand public et expliquent qu'il ne faut pas ramasser les jeunes.



Mission Fonds d'intervention pour les rapaces de la LPO, 62 rue Bague, 75015 Paris
Tél : 01 53 58 58 38 - Fax : 01 53 58 58 39 - Mail : mission-fir@lpo.fr - Site : <http://www.lpo.fr>
Conception, réalisation, maquette : Elise Rousseau, Yvan Tariel

Chevêche Info est le bulletin de liaison du groupe francophone Chevêche.

Il est édité par la Mission Fir de la LPO (mise en page, impression, expédition).

Les opinions émises dans *Chevêche Info* sont celles de leurs auteurs, qui conservent la responsabilité entière des idées émises sous leur signature.

Document publié avec le soutien du ministère de l'Ecologie et du Développement durable.

LPO © 2003 – Reproduction interdite, quel que soit le procédé, sans autorisation écrite de l'éditeur.

